

Face à ce déni de justice et face au mépris affiché par les membres de cette Agence qui ne devrait pas exister, le PDG du groupe Canal+, Vincent Bolloré a répondu de la plus belle des manières, en sortant tout simplement de la TNT.

Quid des 200 millions d'€ pour le cinéma ?

Ce faisant, C8 continuera d'exister, les emplois ne sont plus menacés, et la TNT s'en trouve particulièrement fragilisée. Canal+ libère ainsi 4 canaux pour que les coquins de l'ARCOM puissent les attribuer à leurs petits copains. Ainsi, C8 mais aussi CNews et les canaux Canal+ seront préservés des décisions gauchistes d'une Autorité qui n'a de nom que son intitulé. Rappelons que le groupe Canal+, propriété du groupe Vivendi, finance à hauteur minimale de 200 millions d'euros par an, le cinéma français. Cette obligation contractuelle est contrebalancée par une autorisation d'être diffusée sur la TNT... Canal+ peut aussi programmer les nouveaux films en premier, bien avant les autres diffuseurs gratuits. Dès lors, c'est tout le système de financement du cinéma Français qui va s'en trouver affecter alors que l'équilibre de ce secteur est déjà bien précaire.

C8 à l'origine de la décision

Les responsables de l'ARCOM (1) se sont faits et ont satisfait leurs penchants gauchistes mais leur victoire en supprimant le canal TNT à C8, pourrait bien être une victoire à la Pyrrhus... En changeant en cours d'année le taux de TVA, en multipliant les contraintes au groupe de Vincent Bolloré, l'ARCOM a prouvé sa partialité qui en fait un organisme inutile et toxique. Il faut savoir qu'il n'y a pas de recours possible contre une décision de l'ARCOM... Devant cette absence de recours, le groupe Canal+ ne fera donc plus partie de la TNT en rendant son canal 4 ce qui remet en cause tous ses engagements précédents...

Décision applicable en juin 2025

Les recours étant quasiment impossibles, le groupe Bolloré a trouvé de quoi se venger, et pas qu'un peu, en annonçant le retrait volontaire de la TNT des chaînes payantes du groupe. Canal+ rend son canal 4 et quitte la TNT. Volontairement. Ce faisant, l'obligation de financement du cinéma français disparaît... Le cinéma Français peut dire merci à l'ARCOM. La décision du groupe Canal+ sera applicable en juin prochain. Le groupe promet à ses abonnés de leur donner gratuitement tous les outils pour continuer à capter toutes ces chaînes, y compris C8 et CNews.

Pascal Gaymard

L'ARCOM est composé d'un collège de neuf membres :

- le président de l'ARCOM, nommé par le président de la République ;
- trois membres désignés par le président de l'Assemblée nationale ;
- trois membres désignés par le président du Sénat ;
- un membre désigné par le vice-Président du Conseil d'État et un membre désigné par la Première présidente de la Cour de cassation. Ils sont les suivants :
- Président : Roch-Olivier Maistre
- Conseiller : Hervé Godechot
- Conseillère : Juliette Théry
- Conseiller : Benoît Loutrel
- Conseillère : Anne Grand d'Esnon
- Conseillère : Laurence Pécaut-Rivolier
- Conseiller : Denis Rapone
- Conseillère : Bénédicte Lesage

Conseiller : Antoine Boilley

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité